

Délibération n°2021-63

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 24 juin 2021, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Modification du calendrier de congés des étudiants 2021-2022

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université soumet au vote des membres du Conseil d'Administration le calendrier de congés des étudiants pour l'année universitaire 2021-2022.

La modification porte sur la date de rentrée après les vacances de Noël (lundi 3 janvier 2022 inclus)

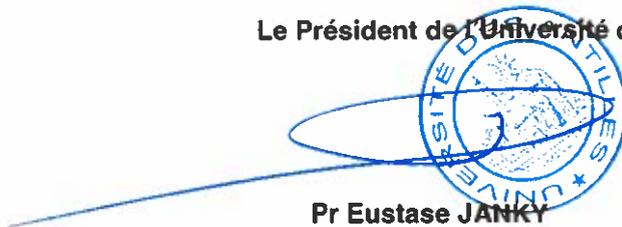
Résultat du vote :

Membres en exercice : 29	Pour : 20
Membres présents et représentés : 20	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

La modification du calendrier de congés des étudiants pour l'année universitaire 2021-2022 est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe à Pitre, le 25 juin 2021

Le Président de l'Université des Antilles



Pr Eustase JANKY

CALENDRIER DE CONGES DES ETUDIANTS

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

(Annule et remplace)

TOUSSAINT

- lundi 01 novembre 2021 au mardi 02 novembre 2021 inclus

ARMISTICE

- jeudi 11 novembre 2021

NOEL

- mercredi 22 décembre 2021 inclus au **lundi 03 janvier 2022 inclus**

CARNAVAL

- lundi 28 février 2022 inclus au mercredi 02 mars 2022 inclus (Guadeloupe)
- lundi 28 février 2022 inclus au jeudi 03 mars 2022 inclus (Martinique)

MI-CAREME

- jeudi 24 mars 2022 (Guadeloupe uniquement)

PAQUES

- jeudi 14 avril 2022 inclus au samedi 23 avril 2022 inclus

FETE DU TRAVAIL

- dimanche 1^{er} mai 2022

VICTOIRE 1945

- samedi 08 mai 2021

ASCENSION

- jeudi 26 mai 2022

ABOLITION DE L'ESCLAVAGE

- dimanche 22 mai 2022 (Martinique)
- vendredi 27 mai 2022 (Guadeloupe)

PENTECOTE

- • lundi 06 juin 2022

